

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 novembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-144

**PROROGATION DU DELAI DE
REALISATION DES CESSIONS
D'UNITES FONCIERES AU PROFIT
DES FAMILLES RECENSEES OU
IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE
L'OPERATION DE RESORPTION
DE L'HABITAT INSALUBRE « RHI
EPUISEMENT »**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 2
novembre 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 19 NOV 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
neuf novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique
Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Garcia Latra
Abélard par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Paméla
Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint à 17h09 (affaire n° 2021-134), M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h31 (affaire n° 2021-137), Mme Claudette Clain
Maillot à 17h16 (affaire n° 2021-136), M. Jean-Claude
Adois à 17h25 (affaire n° 2021-137), M. Didier Amachalla
à 17h10 (affaire n° 2021-134), Mmes Firose Gador et
Patricia Fimar à 17h09 (affaire n° 2021-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme
Valérie Auber.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-144

**PROROGATION DU DELAI DE REALISATION DES CESSIONS D'UNITES
FONCIERES AU PROFIT DES FAMILLES RECENSEES OU IDENTIFIEES DANS
LE CADRE DE L'OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE
« RHI EPUISEMENT »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2014-002 du Conseil municipal du 30 janvier 2014 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2011-2012 préalable à la pré-clôture ;

Vu la délibération n° 2019-158 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 approuvant la rétrocession à la Commune de Le Port des parcelles non commercialisées par la SEMADER dans le cadre de l'opération RHI Epuisement ;

Vu la délibération n° 2019-159 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 approuvant le niveau des charges applicables ;

Vu la délibération n° 2019-160 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 approuvant la cession d'unités foncières au profit des familles recensées ou identifiées de la RHI ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2018 modifié le 17 janvier 2019 identifiant le périmètre de l'opération « RHI Epuisement » en zone Uc ;

Vu la situation des parcelles à céder dans le périmètre de ladite opération ;

Vu l'avis financier du Domaine établi le 18 octobre 2019 fixant la valeur vénale de chaque bien à céder ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 18 octobre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 novembre 2021 ;

Considérant que le contrat de concession à la Semader pour l'opération de RHI Epuisement a pris fin le 10 février 2015 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de proroger le délai de réalisation des ventes aux familles de la RHI identifiées ci-dessous au 30 juin 2023 au plus tard ;

Famille acquéreur identifiée	Références cadastrales	Surface (m ²)	Produit	Prix de vente HT	Prix du Domaine
Epoux LAYEMAR Mickel Claude et Marie Geneviève	AM 444	320	PTZ	9147€	80 000 €
Epoux ESTHEVE David Et Marie Vanesserie	AM 1536	268	LES	6 860 €	67 000 €
DOUYERE M'Changama	AM 442	245	LES	6 860 €	61 250 €
PERIANAYAGOM – MARY Audrey	AM 1551	572	PTZ	9147 €	143 000€
CERVEAUX Anaïs	AM 1221	251	LES	6 860 €	62 750 €
FLORUS Géraldine	AM 1284	264	PTZ	9147 €	66 000 €

Article 2 : de maintenir les autres conditions principales de ces ventes conformément aux termes de la délibération n° 2019-160 du 17 décembre 2019 ci-annexée ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le 22/11/2021



ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_144-DE